



Rabat, le 25 Septembre 2024

Communiqué

Opération de Régularisation Spontanée 2024

Mission de sensibilisation et d'information auprès des banques étrangères

Parallèlement à ses actions d'information et de sensibilisation couvrant l'ensemble des régions du Royaume, l'Office des Changes s'active à l'international auprès de ses partenaires à l'étranger pour mener à bonne fin l'opération de Régularisation Spontanée au titre des avoirs et liquidités détenus à l'étranger.

C'est dans cet esprit qu'une délégation de l'Office des Changes a tenu, le 25 septembre 2024 aux locaux de BNP Paribas à Paris, une réunion de sensibilisation et d'information avec les représentants de BNP Paribas afin de mettre en avant les différents aspects relatifs à l'Opération de Régularisation Spontanée 2024.

Cette rencontre ponctuée par un échange fructueux entre les représentants des deux institutions était, également, l'occasion pour l'Office des Changes de répondre aux questions portant essentiellement sur l'aspect opérationnel de cette opération, notamment, la procédure de déclaration, les personnes concernées, les principales facilités accordées aux déclarants, ainsi que le dispositif d'échange et de sensibilisation prévu à ce titre.

Enfin, l'Office des Changes rappelle à l'ensemble des institutions financières et aux personnes concernées que l'Opération de Régularisation Spontanée 2024, qui prendra fin le 31 décembre 2024, est une opportunité unique de régulariser les avoirs détenus à l'étranger dans un cadre sécurisé et avantageux.

Des informations supplémentaires sur l'aspect opérationnel de cette opération de régularisation et sur les modalités de déclaration sont disponibles sur le portail internet de l'Office des Changes www.oc.gov.ma.